

Commune de  
FONTENAY SUR VÈGRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2016**

L'an deux mille seize, le vingt septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame LHOPITAL Monique, Maire.

**Étaient présents** : M. MARTEAU Jean-Luc, Mme FABLE Michèle, M. RUILLE Guy, M. GOUPIL DE BOUILLÉ Pierre, M. TOUCHARD Fabien, M. MAZURE Mathias, M. CHAUVEAU Didier, Mme DORET Peggy

**Étaient absents excusés** : M. TURBLIN Vincent (donne pouvoir à Mme LHOPITAL Monique), Mme GIRAULT Catherine.

**Secrétaire de séance** : M. TOUCHARD Fabien

Date de convocation : 13/09/2016

Date d'affichage : 13/09/2016

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 9 + 1 procuration

**AJOUT À L'ORDRE DU JOUR :**

- ✓ Convention mise à disposition de personnel,
- ✓ Demande de subvention : curage plan d'eau.

**ORDRE DU JOUR :**

- Convention VEOLIA : bornes incendies,
- Nomination délégués CLECT,
- Convention fourrière animale,
- Affaires diverses.

**CONVENTION VEOLIA : BORNES INCENDIES**  
**(2016-09-01)**

Madame le Maire explique que la délibération n° 2015-06-02 qui avait été prise le 16 juin 2015 et refusant la convention pour l'entretien des bornes d'incendies par VEOLIA puisque celui-ci était déjà effectué par les pompiers, doit être annulée.

Les pompiers n'effectuant plus cette manœuvre, le réseau d'eau potable appartenant au SIAEP de L'Aunay – La Touche et leur contrat de délégation les obligeant à passer par le délégataire du réseau (VEOLIA), la commune ne peut donc refuser cette convention d'entretien des bornes incendies.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette convention et donnent pouvoir à Madame le Maire pour la signer.

**NOMINATION DELEGUES CLECT**  
**(2016-09-02)**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les conséquences induites par la mise en place de la Fiscalité Professionnelle Unique.

En effet, les EPCI soumis au régime de la FPU doivent mettre en place une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), l'année de l'instauration.

Il a été proposé de composer cette commission comme suit : deux représentants par commune, un titulaire et un suppléant.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se porter candidats.

Madame FABLE Michèle se porte candidate pour le poste de titulaire.

Elle obtient 10 voix pour.

Monsieur TOUCHARD Fabien se porte candidat pour le poste de suppléant.

Il obtient 10 voix pour.

Les délégués de la commission CLECT sont :

- Titulaire : Madame FABLE Michèle,
- Suppléant : Monsieur TOUCHARD Fabien.

**CONVENTION FOURRIERE ANIMALE**  
**(2016-09-03)**

Madame le Maire présente une convention fourrière animale émanant de la ville du Mans.

Au vu du peu d'animaux qui sont récupérés sur la commune, et au fait que leurs propriétaires sont retrouvés sans passer par la fourrière, le Conseil Municipal demande à ce que d'autres solutions soient envisagées et que la décision de signer cette convention soit revue lors d'un prochain Conseil Municipal.

**CONVENTION MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL**  
**(2016-09-04)**

Madame le Maire présente une convention de mise à disposition de personnel entre la commune d'Asnières et la commune de Fontenay concernant les temps d'activités périscolaires ayant lieu à l'école de Fontenay pour une durée de 3 heures par semaine et ce depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, donnent pouvoir à Madame le Maire pour signer cette convention.

**DEMANDE DE SUBVENTION : CURAGE DU PLAN D'EAU**  
**(2016-09-05)**

Madame le Maire demande l'autorisation de faire des demandes de subventions auprès de différents organismes dont l'Agence de l'Eau Loire et Bretagne concernant le curage du plan d'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à Madame de Maire de faire ces demandes de subventions auprès de différents organismes.

**AFFAIRES DIVERSES**

- ✓ Notre employé communal est en arrêt jusqu'au 10 octobre inclus suite à un accident du travail, cet arrêt ne nécessite pas de remplacement pour l'instant.
- ✓ **Ecole** : Madame le Maire demande aux élus de réfléchir à une solution de stockage du mobilier supplémentaire de l'école qui se trouve actuellement sous le préau.  
Madame le Maire indique que les effectifs de la rentrée 2016 sont en baisse, 90 élèves en septembre 2016 contre 98 en septembre 2015. Nous accueillons 39 enfants à l'école de Fontenay. Au sein du SIVOS, 29 élèves viennent de Fontenay, 22 d'Asnières, 32 de Poillé et 7 sont hors SIVOS.  
Nous avons reçu une demande de la directrice de l'école concernant la mise à disposition d'un membre du personnel communal pour assurer la surveillance le matin de 8h50 à 9h00, car les institutrices veulent faire l'accueil des enfants dans leur classe.
- ✓ **SIAEP** : Les travaux sur le réseau d'eau potable rue des Lavandières sont programmés fin octobre début novembre 2016 et seront réalisés par l'entreprise Cana Ouest.
- ✓ Les travaux de réfection de l'ancienne VC 10 vont prochainement être réalisés.
- ✓ Madame le Maire indique que des propriétaires incriminent la commune suite à la chute de leur mur, une déclaration d'accident a été faite auprès de notre assureur, les propriétaires n'ont donné aucune suite pour l'instant.
- ✓ Madame le Maire donne lecture d'un courrier émanant de la Préfecture concernant les mesures de sécurité à prendre lors de toutes manifestations. Elle indique qu'une copie de ce courrier sera remise aux associations de la commune.
- ✓ Madame le Maire fait part de l'obligation des communes quant à l'apposition du drapeau tricolore, du drapeau européen et de la devise de la République sur la façade des écoles. Ce point sera étudié lors d'un prochain conseil.
- ✓ Madame le Maire informe de la fermeture du centre des finances publiques de Loué au 1<sup>er</sup> janvier 2017. C'est la trésorerie de Conlie qui assurera la gestion comptable de la commune ainsi que le recouvrement de l'impôt des administrés.
- ✓ Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les communes devront avoir surveillé la qualité de l'air intérieur des écoles. Dans ce cadre le Ministère de l'environnement met à disposition des collectivités par le biais du Pays Vallée de la Sarthe des kits de mesure de la qualité de

l'air. La commune en a commandé 5 pour les différentes pièces de l'école.

- ✓ Le permis de construire pour l'agrandissement de l'entrepôt communal a été accordé et toutes les demandes de subventions ont été accordées.
- ✓ Place de l'église : les demandes de subventions ont été accordées, la commission voirie se réunira le 4 octobre prochain pour le suivi du dossier.
- ✓ Distribution des bulletins d'informations de la commune, Madame le Maire demande l'aide des membres du Conseil Municipal afin d'y procéder.
- ✓ Madame le Maire propose qu'une réunion ait lieu concernant le devenir de la salle des fêtes.

La séance est levée à 22h33